Commune de ………………………………………………………………………

**Etat des sommes dues par ENEDIS**

**au titre de l’occupation du domaine public communal par les ouvrages**

**des réseaux de transport et de distribution d’électricité**

**Année 2024**

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 ;

Population : ………………………… habitants (population totale applicable à compter du 31/12/2022) ;

La redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité est calculée en tenant compte :

* du Plafond de Redevance réglementaire fixé à 153.00 € ;
* du taux d’évolution de l’indice ingénierie depuis 2002, soit un taux de revalorisation du montant du Plafond de Redevance réglementaire égal à **53.09% (ou 1,5617)** ;
* de la règle de l’arrondi à l’euro le plus proche conformément à l’article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence, la redevance 2024 s'établit à :

153.00 € x 1,5617 = 238.94€ **arrondi à 239.00€**

Sur la base de ce qui précède,

**Arrête le présent état des sommes dues à la somme de 239 €.**

A ……………………………………………, le …………………………

Madame / Monsieur le Maire